Chaque **client** a un seuil de commandes autorisé par **catégorie** de matériel pour une **période** donnée

Dans cette phrase je vais mettre en gras les entités concernées !

Le seuil de commandes est donc une caractéristique du **client** qui dépend de la **catégorie** et de la **période,** ça ne peut vouloir dire qu’une chose : il doit y avoir une table de jointure qui contient une information : seuil de commande !

Maintenant, il faut rajouter les cardinalités ! je mets quoi où ? comme ça ? 0..n ou 1..n ? Pourquoi l’un ou l’autre ? quelle est la différence entre les 2 ?

Le seuil de commande est déterminé en fonction de quoi ? des 3 entités ! mais est-ce qu’on pourrait se passer de l’un d’entre eux ? 0..n pour période voudrait dire qu’on peut avoir aucune période pour limiter. Si on prend la contrainte, cette dernière nous impose au moins une période.

Le fait est que pour avoir un seuil de commande, il faut avoir la combinaison de idClient, codeCatégorie dateDebut et dateFin donc les clés primaires des 3 entités.

Si on mettait 1..1 du côté de Période, ça voudrait dire qu’il faut rajouter une entité supplémentaire qui stockerai ce seuil et qui serait uniquement lié à la période et pas du tout aux autres entités.

Et comme ça, proposition d’Axel ?

Je suis d’accord avec la cardinalité de Période et Client : au moins un de chaque est obligatoire !

Maintenant concernant catégorie si on met 0 ça voudrait dire qu’on peut limiter un client en fonction de la période et on s’en fout de la Catégorie ce qui induit le fait qu’on interdise toutes les Catégories en fonction d’une période pour un client !

Petite astuce dans une association entre plus de 2 entités, il n’y a pas de 0..1 ou de 1..1

Cette cardinalité n’est pas facile je vous l’accorde

* 0..1 si on « oublie » de mettre une catégorie, on interdit en fonction de la période uniquement donc ça veux dire qu’on lui bloque toutes les catégories
* 1..n implique que la catégorie doit être définie pour établir un seuil de commande

A partir de là je mets quelle cardinalité ? Je reformule ma question : doit-on autoriser le fait de pouvoir bloquer un client pendant une période donnée sur **toutes** les catégories

Le problème c’est que ce n’est pas préciser dans les contraintes donc il aurait fallu poser la question au client pour qu’il choisisse : s’il veut l’option qui bloque il faudra lui donner cette possibilité. En attendant je suis d’accord avec vous mettre un 0..n n’est pas très cohérent.